



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

### Récapitulatif des modifications statutaires proposées

Les modifications proposées visent principalement à simplifier et clarifier le fonctionnement de la CPTS. Les principaux changements portent sur :

1. une simplification des catégories de membres ;
2. une place plus importante donnée au Règlement Intérieur ;
3. un allègement du fonctionnement de l'Assemblée Générale, notamment sans quorum ;
4. un Bureau élu pour 2 ans au lieu de 1 ;
5. une clarification des pouvoirs du Président, du Trésorier et du Conseil d'Administration ;
6. et une évolution importante sur les modifications statutaires, qui ne relèveraient plus de l'Assemblée Générale Extraordinaire, mais de l'Assemblée Générale Ordinaire dans la nouvelle rédaction.

### 1. Sièges social et territoire

La proposition 2026 **élargit la liste des communes** du territoire mentionnées dans les statuts et prévoit que le **transfert du siège dans la même commune ou sur le territoire pourra être décidé par le Conseil d'Administration**, alors que précédemment cette compétence relevait du **Bureau**.

### 2. Catégories de membres simplifiées

La version des statuts 2024 distinguait **quatre catégories de membres** : membres fondateurs, membres actifs, membres de droit et membres d'honneur. La proposition simplifie ce point : l'association ne comprend plus que **des membres actifs et des membres d'honneur**, les catégories détaillées et les professions/structures éligibles étant renvoyées au **Règlement Intérieur**.

### 3. Cotisation et perte de qualité de membre

La précédente version, le **défaut de paiement de la cotisation** pouvait conduire à une radiation décidée par le Bureau, après relance et délai. La proposition en 2026, le principe est simplifié : **à défaut de règlement de la cotisation, le membre perd sa qualité de membre**, sans que cela soit présenté comme une sanction disciplinaire.

La proposition 2026 ajoute aussi explicitement que les **dirigeants et membres peuvent percevoir des indemnités ou rémunérations**, dans le cadre prévu par la réglementation et par le Règlement Intérieur.

#### 4. Ressources de l'association

La structure générale des ressources reste la même, mais la proposition 2026 ajoute plus explicitement une rubrique complémentaire mentionnant notamment **les intérêts, ressources diverses et la participation financière des patients**, ce qui élargit la rédaction par rapport à 2024.

#### 5. Conseil d'Administration : composition et fonctionnement

Le mandat du Conseil d'Administration reste fixé à **2 ans**, alors que la version des statuts de 2024 prévoyait un **renouvellement annuel par moitié** et précisait que les membres étaient rééligibles selon le Règlement Intérieur. Ces éléments disparaissent dans la proposition 2026, qui renvoie davantage de sujets de gouvernance au **Règlement Intérieur**, notamment la composition du Conseil d'Administration et les outils de vote. La logique générale est donc un cadre statutaire plus souple et davantage de précisions déportées dans le Règlement Intérieur.

#### 6. Bureau : durée du mandat et fonctionnement

C'est une modification importante : dans les statuts actuels, le **Bureau était élu pour 1 an renouvelable** ; dans la proposition 2026, il serait élu pour **2 ans**.

#### 7. Répartition des pouvoirs entre Président, Trésorier et instances

La proposition 2026 clarifie davantage les pouvoirs du Président en indiquant qu'il est habilité à **signer les chèques et engager les dépenses**. Côté Trésorier, la logique évolue aussi : dans les actuels statuts, il est surtout habilité à signer les chèques par délégation du Président dans un plafond défini par le Règlement Intérieur ; sur la proposition 2026, il est indiqué qu'il peut **engager les dépenses de l'association par délégation du Président**, de même que le Secrétaire et le Vice-Président, ainsi que les salariés de l'association conformément au Règlement Intérieur. Cela traduit une volonté de clarification du fonctionnement opérationnel.

#### 8. Assemblée Générale Ordinaire : fonctionnement allégé

La proposition 2026 modifie sensiblement le fonctionnement de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO). Dans les actuels statuts, l'AGO était convoquée par le **Bureau**, avec un **quorum de la moitié des membres actifs plus un**, et un mécanisme de bascule en Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) si le quorum n'était pas atteint. Dans la proposition 2026, l'AGO serait convoquée par le **Président et délibérerait valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés**. C'est donc un assouplissement important des règles de tenue de l'Assemblée Générale.

## 9. Assemblée Générale Extraordinaire : compétence recentrée

C'est probablement l'évolution la plus structurante. Sur les actuels statuts, l'AGE était compétente pour les **modifications de statuts**, avec une majorité qualifiée des **2/3**, puis un second vote possible à majorité simple si nécessaire. Dans la proposition 2026, l'AGE est recentrée sur la **dissolution, la fusion, la transformation, la création d'une filiale et la liquidation** ; la **modification des statuts n'y figure plus**. Cela signifie que la réforme proposée modifie le régime applicable à la modification statutaire.

## 10. Règlement Intérieur : rôle renforcé

La proposition 2026 donne une place encore plus importante au **Règlement Intérieur** : catégories de membres, professions et structures éligibles, composition du CA, outils de vote, modalités d'indemnisation, etc. Dans les statuts 2024, l'article relatif au Règlement Intérieur prévoyait une élaboration par le Conseil d'Administration et un vote en AGO ; dans la proposition de 2026, il serait **élaboré par une commission spécifique et voté à la majorité simple en Conseil d'Administration**. Le texte devient donc plus souple, mais aussi plus dépendant du Règlement Intérieur pour les modalités concrètes de fonctionnement.